

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

DEVENONS PARTENAIRES
POUR UNE RÉUSSITE
ENGAGÉE ET
COMMUNE

“

La réforme de la taxe d'apprentissage a réduit significativement le budget des écoles.

Cette ressource est plus que jamais stratégique pour la MFR de Moirans puisqu'en 2019, la part de la taxe d'apprentissage représentait environ 14% du budget global.

Aidez-nous à accroître cette ressource indispensable au développement de notre établissement et ainsi, continuer à assurer une formation d'excellence au plus près des entreprises.

Choisissez de verser le solde de votre restant dû (13%) à la MFR de Moirans.

”

Nos étudiants d'aujourd'hui
sont vos salariés de demain !

Notre métier depuis 50 ans : la formation de jeunes et adultes



Les principales fonctions occupées par nos diplômés



Devenez notre partenaire et :

**Communiquez vos offres
d'emploi et offres de stage**

**Bénéficiez de tarifs préférentiels
sur la réservation de salles pour
vos séminaires ou réunions**

3 AXES DE DÉVELOPPEMENT

NUMÉRIQUE

Modernisation des
outils informatiques et
numériques

Amélioration des
services existants



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Installation d'une banque
d'accueil adaptée

Mise en place de portes
automatiques

Création d'un
ascenseur



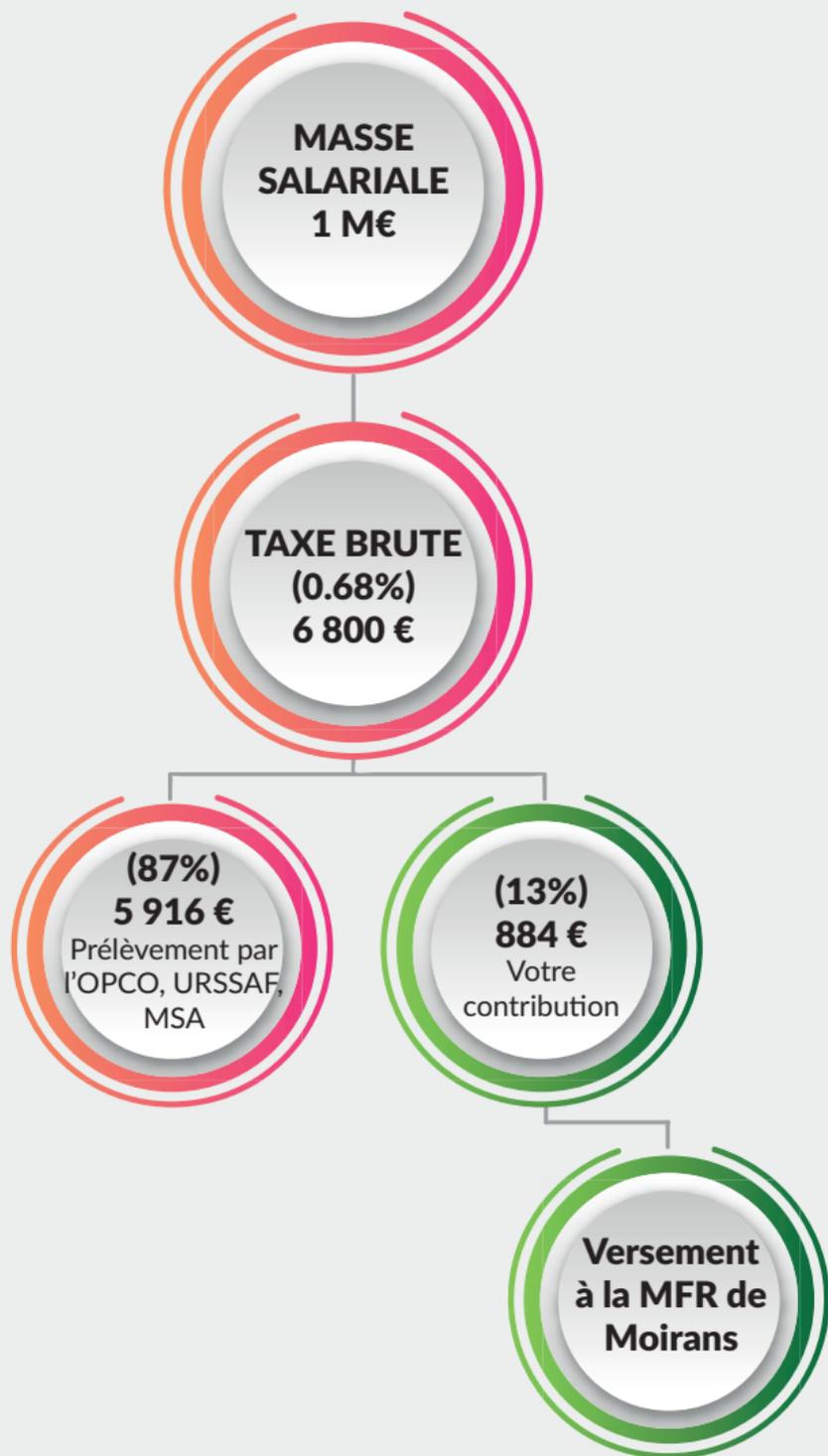
AGIR POUR LES ENTREPRISES

Développement de la
formation continue à destination
des salariés

- Investissement de profession-
nels dans la pédagogie
- Visites de sites



EXEMPLE DE CALCUL



DATE LIMITE DE VERSEMENT : 31 MAI 2020

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

paiement en ligne www.mfr-moirans.org

PAIEMENT SÉCURISÉ



Votre contact :

Lydie DE LUCA

Chargée de la Taxe d'Apprentissage

04 76 35 41 60 - lydie.de.luca@mfr.asso.fr